

---

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1 Identificateur de produit:**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**

Mélange pour la fabrication de pièces en plastique moulées selon des procédés industriels (perfectionnement industriel)

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur :**

KRAIBURG TPE GmbH & Co. KG  
Friedrich-Schmidt-Str. 2  
84478 Waldkraiburg  
+49 (8638) 9810 0

**Email (personne compétente) :**

[regulatory@kraiburg-tpe.com](mailto:regulatory@kraiburg-tpe.com)

---

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification** R43, R52-53

**Risques physiques** Non classé comme présentant un risque physique.

**Risques pour la santé** Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

**Dangers pour l'environnement** Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conforme à la réglementation (EG) 1907/2006 (REACH)  
Version: Décembre 2010 / GrE  
Nom commercial: THERMOLAST®

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composants	Classification	No. CAS	%	N° CE/N° d'enregistrement REACH	Obs.
Minzette KB	R43, R52-53	Mélange	25 - 50		

**4. PREMIERS SECOURS**

<b>Inhalation</b>	Sortir au grand air. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Si nécessaire, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Laver immédiatement les yeux à grande eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche. Ne pas faire vomir. Ne pas utiliser le bouche-à-bouche si la victime a ingéré la substance. Consulter le médecin si une grande quantité a été consommée.
<b>Conseils généraux</b>	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conforme à la réglementation (EG) 1907/2006 (REACH)  
Version: Décembre 2010 / GrE  
Nom commercial: THERMOLAST®

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

<b>Précautions individuelles</b>	Tenir à l'écart le personnel superflu. Tenir le dos contre le vent. Conserver à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas contaminer l'eau.
<b>Procédures de confinement</b>	Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Petits déversements : Recueillir le produit déversé avec du sable ou tout autre matériau absorbant non combustible et déposer dans des récipients en vue de l'élimination ultérieure. Grands déversements : Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ne pas décharger dans l'environnement.

Déversements importants : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Pelleter et placer dans un récipient de recyclage ou d'élimination.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conforme à la réglementation (EG) 1907/2006 (REACH)  
Version: Décembre 2010 / GrE  
Nom commercial: THERMOLAST®

Déversements mineurs : Recueillir dans des récipients et bien sceller. Eloigner les récipients et rincer la zone avec de l'eau. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Éviter la formation de poussière. Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate. Éviter toute exposition prolongée. Se laver abondamment après toute manipulation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### Entreposage

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans un endroit frais et sec équipé d'une ventilation appropriée. Tenir à l'écart de substances incompatibles, de flammes nues et de hautes températures.

---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
**conforme à la réglementation (EG) 1907/2006 (REACH)**  
 Version: Décembre 2010 / GrE  
 Nom commercial: THERMOLAST®

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Contrôles de l'exposition**

Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Contrôle de l'exposition professionnelle**

<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser un appareil respiratoire à adduction d'air et à pression positive en cas de risque de dégagement incontrôlé, en cas de niveaux d'exposition inconnus, ou à chaque fois que la protection fournie par les appareils respiratoires filtrants risque de ne pas être suffisante.
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection.
<b>Protection des yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Éviter tout contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection.
<b>Généralités</b>	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Entreposer séparément les vêtements de travail.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect</b>	Granuleux.
<b>État physique</b>	Solide
<b>Forme</b>	Solide
<b>Couleur</b>	Incolore. Translucide.
<b>Odeur</b>	Végétal
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée inconnue.
<b>pH</b>	sans objet
<b>Point d'ébullition</b>	160 - 250 °C (320 - 482 °F)
<b>Point d'éclair</b>	> 100 °C (> 212 °F)
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, supérieure, % en volume</b>	Donnée inconnue.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conforme à la réglementation (EG) 1907/2006 (REACH)  
Version: Décembre 2010 / GrE  
Nom commercial: THERMOLAST®

<b>Limites d'inflammabilité dans l'air, inférieure, % en volume</b>	Donnée inconnue.
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité relative</b>	Donnée inconnue.
<b>Masse volumique</b>	0,8 - 1 g/cm³ @ 20 °C
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Donnée inconnue.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Donnée inconnue.
<b>Densité de vapeur</b>	Donnée inconnue.
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée inconnue.
<b>Point de fusion</b>	Donnée inconnue.
<b>Point de congélation</b>	Donnée inconnue.
<b>Température d'autocombustion</b>	Donnée inconnue.
<b>COV</b>	Donnée inconnue.
<b>Température de décomposition</b>	Donnée inconnue.
<b>Indice de combustion</b>	Donnée inconnue.

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la formation de poussière.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone.
<b>Stabilité</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>Matières à éviter</b>	Agents oxydants forts.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Sensibilisation</b>	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Mutagénicité</b>	Aucune donnée n'indique que ce produit, ou tout composant présent à des teneurs supérieures à 0,1 %, est mutagène ou génotoxique.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conforme à la réglementation (EG) 1907/2006 (REACH)  
Version: Décembre 2010 / GrE  
Nom commercial: THERMOLAST®

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction
<b>Effets locaux</b>	Le contact des poussières avec les yeux provoquera une irritation. L'inhalation de poussières peut provoquer une irritation respiratoire.

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

<b>Écotoxicité</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets contraires durables sur le milieu aquatique. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
<b>Effets sur l'environnement</b>	Nocif pour les organismes aquatiques.
<b>Toxicité aquatique</b>	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Instructions de traitement</b>	Empêcher que ce produit ne s'écoule dans les égouts ou les réserves d'eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer conformément à toutes les réglementations en vigueur.
<b>Déchets de résidus / produits non utilisés</b>	Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.
<b>Codification UE des déchets</b>	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

### IMDG

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conforme à la réglementation (EG) 1907/2006 (REACH)  
Version: Décembre 2010 / GrE  
Nom commercial: THERMOLAST®

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

---

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conforme à la réglementation (EG) 1907/2006 (REACH)  
Version: Décembre 2010 / GrE  
Nom commercial: THERMOLAST®

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Étiquetage  
Symbole(s)



Irritant

<b>Phrase(s)</b>	R R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Phrase(s)</b>	S S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux. S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

**16. AUTRES DONNÉES**

**Texte des phrases R citées aux rubriques 2 et 3**  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R52 Nocif pour les organismes aquatiques.  
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Statut de l'inventaire**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Aucun
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Aucun

\*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

**Date d'émission** le 23-novembre-2010